



## COMPTE RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE UNIQUE D'ADMINISTRATION CENTRALE DU 8 FÉVRIER 2022 EN VISIOCONFÉRENCE

Le comité technique d'Administration Centrale Unique s'est réuni sous la présidence de Monsieur Etienne CHAMPION, Secrétaire Général des ministères sociaux, assisté de M. Pascal BERNARD, DRH des ministères sociaux, de M. Francis LE GALLOU, Directeur de la DFAS, de Mme Marie-Françoise LEMAITRE, Adjointe du DRH, de Mme Marine POURNOT, Cheffe du département dialogue social, expertise juridique et statutaire, de Mme Rachida BELAYACHI, cheffe de la mission instances, de Mme Dayan CISERANE, Chargée de mission études juridiques, de Mme Cécile FAVAREL GARRIGUES, Sous-Directrice des services généraux et de l'immobilier (DFAS), de Mme Corinne MICHEL, préfiguratrice de la délégation à l'encadrement supérieur et dirigeant (SGMCAS), de M. Laurent FLEURIOT, Contrôleur budgétaire et comptable (SCBCM), de Mme Stéphanie RENAUD, Adjointe de la cheffe de service stratégie, compétences et vie au travail, de Mme Nadia SEDRAOUI, Cheffe du département innovation et action sociale, de M. Olivier MORIETTE, Chef du département GPEC, filières métiers et formation, de Mme Catherine MARC, Cheffe de la mission formation, de Mme Syndie BARROYER, Responsable de formation, de M. Antoine CABARES, Mission formation, de Mme Alix STEINLEN-CHEVALIER, Cheffe de la mission Campus Managérial, et de Mme Brigitte JURGA-HOFFMANN, Adjointe du sous-directeur des affaires financières (DFAS).

Toutes les organisations syndicales étaient présentes.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- **1. Présentation du projet immobilier : situation locative en administration centrale des MSO (pour avis) ;**
- **2. Présentation de l'expérimentation du centre de gestion financière dans les ministères sociaux (pour avis) ;**
- **3. Présentation du projet de décret d'organisation du secrétariat général et création de la délégation à l'encadrement supérieur et dirigeant (pour avis) ;**
- **4. Présentation de l'offre de formation à destination de l'administration centrale (pour avis) ;**
- **5. Questions diverses.**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par le Président à 10H00.

Le secrétariat adjoint de séance est assuré par la CFDT.

Le président invite les organisations syndicales à faire leur déclaration liminaire. La CGT lit sa déclaration et le président apporte quelques réponses qui seront complétées au cours de la réunion :

- Sur le calendrier précipité du déménagement, le président précise que le mouvement a été imposé par le bailleur de Montparnasse, l'administration n'ayant pas fait le

choix d'un déménagement ; le calendrier est donc contraint et un choix devait s'opérer rapidement et être validé par la direction de l'immobilier de l'Etat ;

- Sur les services qui doivent déménager entre TODS et Duquesne, une décision rapide s'imposait mais des discussions sont encore en cours ;
- Sur le relogement de tous les agents à Duquesne, le bâtiment ne peut recevoir tous les postes et il faudra attendre 2027 pour l'occupation du bâtiment à Malakoff qui pourra accueillir 1800 postes ;
- Sur le fonctionnement dit « Flex » des locaux à TODS, le président rejette totalement l'idée au sein des ministères sociaux et signale que la répartition, l'agencement des locaux et des bureaux feront l'objet d'une concertation approfondie.

Le président ajoute que le projet a recueilli un avis favorable de la CNIP – Conférence nationale de l'immobilier public – cette semaine et qu'il attache un grand prix à la plus large concertation sur ce projet.

Le président donne la parole à M. LE GALLOU pour la présentation du projet.

### ➤ **PRÉSENTATION DU PROJET IMMOBILIER : SITUATION LOCATIVE EN ADMINISTRATION CENTRALE DES MSO (POUR AVIS)**

M. LE GALLOU rappelle que les directions d'administration centrale des MSO sont réparties sur trois sites : Duquesne et deux sites locatifs –Mirabeau et Montparnasse.

Le bail de Montparnasse arrive à échéance fin mars 2023 et celui de Mirabeau fin décembre 2024 alors que le projet de Malakoff est envisagé pour une livraison en 2027.

Compte tenu de l'impossibilité de renouveler ces baux –loyer de plus de 20% sur Montparnasse et refus d'une reconduction sur Mirabeau au-delà de 2025 du fait de travaux structurels d'importance, dès octobre dernier, des recherches ont été entreprises pour un site parisien à proximité du site de Duquesne.

Parmi les sites disponibles répondant aux critères fixés, capacité d'accueil, accessibilité et proximité avec le site de Duquesne, prestations de l'immeuble, l'immeuble TODS a été retenu.

Implanté au 78 rue Olivier de Serres à Paris 15<sup>ème</sup>, il a été mis en concurrence avec un immeuble implanté à l'ouest de paris à Charenton-le-Pont, un immeuble implanté au sud-est de paris à Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, la Tour Cristal à proximité de la Tour Mirabeau qui dispose de 1560 postes de travail pour une durée de 4 ou 5 ans.

M. LE GALLOU ajoute que l'immeuble TODS a une capacité de 1700 postes de travail, dans paris intra-muros, est accessible par les transports en commun, dispose de places de parkings pour les véhicules, les deux-roues, les vélos, ...une salle de restauration, une cafétéria, une salle de sport et des douches, des salles de réunion en ERP de 4<sup>ème</sup> catégorie c'est-à-dire pouvant recevoir jusqu'à 299 personnes, un auditorium d'une centaine de places, etc.

Cet immeuble IGH de 17 étages et d'un immeuble de 2 étages reliés par un socle de services communs étaient occupés par Canal + puis Orange et dispose d'un réseau informatique performant.

L'actuel système de navette entre Montparnasse et Duquesne pourra être transposé entre Duquesne et TODS.

M. LE GALLOU indique que toutes les structures des MSO seront concernées par un mouvement soit en totalité soit partiellement, l'objectif étant de regrouper les DAC de politiques publiques et de permettre aux autres directions d'éviter l'émiettement des services.

A ce stade, il est envisagé de regrouper sur le site de TODS : DGCS, DARES, DREES, IGAS, SG, DAJ, DFAS, DAEI, CBCM, HCAAM, HCFEA, HCSP, DISNA, SGCIH, HCFIPS, CHSS, CNS et les organisations syndicales.

Sur le site de Duquesne, seraient regroupés DGT, DGEFP, DICOM, CHATEFP, ainsi que les autres directions non citées sur TODS, DGS, DGOS, DSS, DDC, DNS, CEPS, SHFDS, ...

Un site complémentaire doit être recherché pour 400 postes, Montparnasse regroupant 1100 postes de travail permanents, prestataires et apprentis stagiaires et Mirabeau 1000 postes de travail soit 2100 postes alors que TODS permettra d'accueillir 1700 postes dès 2023.

Le calendrier envisagé permet de maintenir un dialogue social tout au long de la période, d'échanger avec les directions entre mars et septembre 2022 pour une expression fine de leurs besoins, d'aménager et d'équiper le site entre septembre 2022 et mars 2023 pour un déménagement en avril 2023 prioritairement des directions de Montparnasse Sud Pont et de celles devant se rendre à TODS.

M. LE GALLOU ajoute que l'implantation de la DNUM est à l'étude avec l'assistance de la maîtrise d'ouvrage spécialisée pour des espaces de travail conformes à son organisation, située à Paris intra-muros et permettant d'assurer les liens fonctionnel et physique avec Duquesne et Olivier de Serres.

Des représentants du personnel ont visité le site lundi 7 février.

La DFAS organisera en lien avec les BRHAG qui recenseront les agents désireux de visiter le site TODS, deux visites tous les jeudis soit environ 40 personnes au total par semaine ; une communication sera adressée aux agents.

**L'UNSA attire l'attention sur les aménagements qui devront tirer les leçons de la période de crise sanitaire pour la crédibilité des MSO qui se doivent d'être exemplaires en la matière.**

Le président déclare qu'il est conscient de cette situation, et qu'en sa qualité de Haut fonctionnaire à la Défense et à la Sécurité, cet aspect sera particulièrement étudié d'autant plus attentivement que le site de Duquesne est situé en zone inondable.

M. BERNARD rappelle que les membres du CHSCT ont maintes fois attiré son attention sur les services dispersés, l'installation des agents dans des bureaux inadaptés, un système informatique non performant ne permettant pas d'assurer des visioconférences de qualité, etc. et que l'immeuble TODS offre l'opportunité d'une meilleure qualité de vie au travail pour tous les agents. Cette contrainte doit se transformer en opportunité pour améliorer les conditions de vie au travail et les services tels que la médecine de prévention qui bénéficiera d'un local assurant la confidentialité réclamée à raison, la restauration à la main des MSO,

etc. Il rappelle que le CTAC, le CHSCTAC, et les CLC des directions seront réunis régulièrement tout au long de la mise en œuvre du projet.

**L'UNSA reconnaît que les déménagements créent des difficultés dans l'organisation du travail des agents et demande que pendant toute la période, l'activité professionnelle des agents doit être allégée afin d'éviter tout risque psychosocial.**

M. BERNARD précise que le département du Dr JOSSE sera vigilant.

Le président propose que le vote soit organisé sur le projet.

Mme CISERANE énonce le nom des représentants ayant voix délibérative :

**ABSTENTION : 3 UNSA**

**CONTRE : 6 (3 CFDT, 3 CGT).**

**L'UNSA précise que ce déménagement est contraint et qu'il appartiendra aux instances et aux directions de prendre en considération les demandes des agents, d'organiser des enquêtes afin d'éviter toute augmentation de temps de trajets.**

**L'UNSA sera attentive aux mesures prises en vue d'assurer l'exemplarité des MSO.**

➤ **PRÉSENTATION DE L'EXPÉRIMENTATION DU CENTRE DE GESTION FINANCIÈRE DANS LES MINISTÈRES SOCIAUX (POUR AVIS)**

Le président cède la parole à M. LE GALLOU et à M. FLEURIOT.

M. LE GALLOU indique que la dépense dans les ministères sociaux est organisée selon un process qui combine trois interventions successives : les services prescripteurs – les directions des MSO – programment et pilotent les crédits, décident de la dépense et constatent le service fait ; le centre de services partagés – bureau de l'exécution de la dépense ou EXD – à la DFAS, crée et modifie les tiers fournisseurs, saisit et valide les engagements juridiques et certifie le service fait ; le service facturier – SFACT- du département comptable ministériel –DCM- centre de réception et de traitement unique des factures, sous l'autorité du contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) auprès des MSO, contrôle et met en paiement les dépenses.

Cette organisation complexe pour les bénéficiaires (prescripteurs et fournisseurs), lourde dans la correction des anomalies, chronophage a retenu l'attention dans les travaux menés en interministériel sur la gestion budgétaire et la comptabilité publique.

L'expérimentation d'un interlocuteur unique permettra d'assurer une meilleure qualité de service, d'être plus efficient en supprimant les contrôles redondants entre les acteurs et en repositionnant certains contrôles en amont du traitement des factures, d'enrichir les missions des agents chargés de la gestion des actes qui auront une vision globale de la chaîne de la dépense en traitant un dossier de bout en bout, de l'engagement juridique à la mise en paiement et de simplifier leurs tâches en leur permettant de corriger en amont les anomalies au lieu de les constater tardivement.

Cette expérimentation a pour objet de créer un centre de gestion financière en rapprochant une partie du centre de services partagés et une partie du service facturier du département comptable ministériel.

M. FLEURIOT ajoute que cette expérience a été menée en AC au sein des ministères économiques et financiers, dans les services du Premier ministre, au ministère de la transition écologique, en service déconcentré en Bretagne pour les dépenses des ministères sociaux, culturels et financiers en 2020 et 2021. D'autres expérimentations devraient se dérouler en 2022.

Cette expérimentation au sein des ministères sociaux est limitée à la mutualisation des actes entre le bureau EXD et le SFACT par la création d'une structure dénommée « centre de gestion financière » et débute à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022. Placée sous l'autorité fonctionnelle du CBCM, cette structure sera chargée de la dépense de cinq prescripteurs : DGT, DAJ (à l'exception des contentieux de masse), DARES, DREES et DGCS.

Le centre de gestion sera composé de 5 agents : 2 gestionnaires du bureau EXD et 2 gestionnaires du service facturier et 1 cadre A à la tête de l'équipe issu du bureau EXD.

Les agents volontaires, bénéficieront d'une formation de 7 à 8 jours dont les modules ont été créés par la DGFIP puis un accompagnement en continu par des actions de formation.

Les agents travailleront en binôme –SFACT et EXD – et demeureront sous leur statut actuel en conservant les règles d'organisation du travail de leur entité d'appartenance, badgeage pour ceux qui badgent, pas de badgeage pour ceux qui ne badgent pas, télétravail, etc.

L'évaluation de l'expérimentation aura lieu fin 2022.

Le Secrétaire général devant participer à une réunion importante, la présidence est confiée à M. BERNARD.

Le président propose que le vote soit organisé sur ce « projet d'arrêté portant création, à titre expérimental, d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité du contrôleur budgétaire et comptable ministériel auprès du ministre du travail, le l'emploi et de l'insertion et du ministre des solidarités et de la santé ».

Mme CISERANE organise le vote :

**POUR : 3 UNSA**

**ABSTENTION : 6 (3 CFDT, 3 CGT)**

**L'UNSA précise que s'agissant d'une expérimentation sur la base du volontariat des 5 agents concernés, elle y est favorable et attend son évaluation en fin d'année.**

**➤ PRÉSENTATION DU PROJET DE DÉCRET D'ORGANISATION DU  
SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL ET CRÉATION DE LA DÉLÉGATION A  
L'ENCADREMENT SUPÉRIEUR ET DIRIGEANT (POUR AVIS)**

Mme MICHEL rappelle que la réforme de la haute fonction publique a pour objet de favoriser des parcours plus ouverts et d'organiser une évolution de la carrière de l'encadrement supérieur et dirigeant, sur le fondement de l'ordonnance du 2 juin 2021 qui a

ouvert le chantier visant à réformer la haute fonction publique dans ses conditions d'accès, sa mobilité en administration centrale, dans les services déconcentrés, auprès des opérateurs et agences et entre les trois fonctions publiques.

Divers chantiers réglementaires ont été ouverts et notamment la création d'un statut particulier du corps des administrateurs de l'Etat –décret du 1<sup>er</sup> décembre 2021- l'INSP – décret du 1<sup>er</sup> décembre 2021-et la délégation interministérielle de l'encadrement supérieur et dirigeant – décret du 24 décembre 2021.

Les ministères sociaux se doivent de créer une délégation placée auprès du secrétaire général.

Un toilettage du décret n° 2013-727 du 12 août 2013 portant création, organisation et attribution d'un secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales s'impose.

Ainsi, disparaissent les mentions relatives à l'inspection de la jeunesse et des sports et l'organisation du secrétariat général est modifiée pour répondre à la mise en œuvre de la nouvelle attribution relative à la politique de l'encadrement supérieur et dirigeant.

Le secrétariat général sera composé de trois services et de trois chefs de service dont un, intervenant dans le domaine de la gestion personnalisée de l'encadrement supérieur et dirigeant. Ce troisième service sera en lien avec la DRH qui n'assiste plus le SGMAS dans la gestion des cadres supérieurs et dirigeants, mais prêle son concours à la délégation à l'encadrement supérieur et dirigeant placée auprès du secrétariat général des ministères sociaux.

Les ministères sociaux comptent 350 hauts fonctionnaires exerçant en administration centrale, en services déconcentrés, chez les opérateurs et à l'étranger.

Le président insiste sur le rôle respectif de chacun – la délégation qui est chargée de la politique et la DRH qui apporte son concours par sa gestion de l'encadrement supérieur et dirigeant qui est maintenue.

Le président propose que Mme CISERANE organise le vote sur le **projet de décret d'organisation du secrétariat général et création de la délégation à l'encadrement supérieur et dirigeant** :

**ABSTENTION : 9 (3 UNSA, 3 CFDT, 3 CGT)**

#### ➤ **PRÉSENTATION DE L'OFFRE DE FORMATION À DESTINATION DE L'ADMINISTRATION CENTRALE (POUR AVIS)**

M. MORIETTE précise que le bilan de la formation sera consolidé pour la commission formation qui se réunira en mai 2022.

Sur le pré-bilan de la formation 2021, l'on peut noter que les dépenses de formation s'élèvent à 971 000€ pour 1500 stagiaires, 3000 agents, et 800 campus managériaux.

61% des formations nationales mises en œuvre par la DRH sont proposées à distance, totalement ou en partie contre 6% début 2020, 48% en ligne et 13% sous format hybride c'est-à-dire en alternant le présentiel et le distanciel ou multimodal c'est-à-dire selon les deux modalités et 39% sont proposées sur site.

En 2021, 170 actions et sessions de formation ont été organisées.

M. MORIETTE précise que les orientations de la formation pour 2022 sont en cohérence avec le schéma directeur de la formation tout au long de la vie de la DGAFP.

Elles s'articulent autour des axes suivants :

- Porter les principes et les valeurs de la République –en application de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 qui, par son article 3 modifie le chapitre IV de la loi n°83-63 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires en complétant le 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 25 par la phrase « le fonctionnaire est formé au principe de laïcité » ;
- Adapter l'offre de formation aux évolutions des métiers et développer les compétences pour répondre à l'actualité ;
- Renforcer l'offre métiers pour professionnaliser et individualiser les formations ;
- Poursuivre l'effort d'hybridation de l'offre de formation ;
- Garantir l'accessibilité de l'offre proposée ;
- Développer des outils et dispositifs de formation innovants ;
- Consolider les modes de coopération avec les écoles ;
- Professionnaliser les services aux dispositifs individuels d'accompagnement et de formation ;
- Pérenniser l'animation des réseaux de correspondants formation et de formateurs internes pour diffuser l'offre de formation et faire remonter les besoins.

La plateforme de formation en ligne interministérielle Mentor propose à tous les agents des ministères sociaux (administration centrale, services déconcentrés, Etablissements publics), 42 formations et la DRH et l'INTEFP en proposent 10.

Sur l'offre de formation continue métiers :

- Pour le périmètre Solidarités santé : 57 formations sont proposées, 43 sur site, 13 sous format hybride et 1 en ligne ;
- Pour le périmètre travail, emploi, insertion : 7 formations sont proposées sur l'ensemble du périmètre, 76 formations sont proposées, 6 sur le parcours professionnel et 2 pour l'encadrement pour le secteur travail, 39 pour l'emploi.

Sur l'offre de formations nationales transverses : 214 formations sont proposées soit 30 en ligne, 115 sous format hybride et 68 sur site.

En ce qui concerne l'offre nationale managériale, 35 formations sont proposées soit 4 en ligne, 30 sous format hybride et 1 sur site.

Mme STEINLEN-CHEVALIER ajoute que le pôle de Mme REVEL poursuit l'accompagnement des encadrants dans l'exercice de leurs responsabilités managériales par un accompagnement individuel ou collectif, des formations et des ateliers de groupes de pairs pour développer leurs compétences, favoriser les échanges, de nouveaux modules auto-formatifs et la mise en ligne de fiches méthodes.

Le président propose que les orientations pour 2022 de l'offre de formation soit soumises au vote.

Mme CISERANE organise le vote :

**POUR : 6 (3 UNSA, 3 CGT)**

ABSTENTION : 1 CFDT

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- **CCP des contractuels**, aucune information n'est communiquée quant à la position de la DGAFP pour les élections prochaines : le Président indique que le sujet est en cours d'instruction.
- **Le plan de transformation des C en B n'a pas été présenté en CTAC** : le président prévoit l'inscription du point à l'ordre du jour du prochain CTAC.

En l'absence de question complémentaire, le président remercie les participants et procède à la clôture de la séance.

Clôture de la réunion à 13H30.

**NOUS REJOINDRE ?** Cliquez sur le lien ci-dessous :

<https://itefa.unsa.org/?POUR-2022-ADHEREZ-REJOIGNEZ-L-UNSA-ENSEMBLE-DONNONS-DE-LA-FORCE-AU-COMBAT>

